

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Identification de la société et dénominations

1.1 - Agence 15 - Société à responsabilité limitée unipersonnelle - S.A.R.L. Unipersonnelle, ci-après nommée « l'Agence 15 » ou « l'Agence »

Siège : 14 Square des Rochelets 44100 Nantes

SIRET: 798 947 453 00014

E-mail : contact@agence-15.com

Site Internet : www.agence-15.com

1.1.1 - Les horaires d'ouverture de l'agence sont du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

1.2 - Dénomination : dans toutes les conditions générales ci présentes, la dénomination « site » ou « site internet » concerne indifféremment les sites dit « vitrines » qui ont pour but de présenter un institution (ex. société, association, forme de culture, etc.) et ses produits et/ou services ; et les sites dit « e-commerce » proposant la vente en ligne de produits physique ou virtuels et/ou services. Le référencement peut également être appelé S.E.O. pour « Search Engine Optimisation » qui est l'ensemble des actions mis en oeuvre pour un meilleur positionnement du site sur les moteurs de recherches sur certains mots clés ou expressions définies. La gestion de réseaux sociaux ou « Community Management » est la mise en place de stratégies sur les réseaux sociaux visuels tels que Facebook, LinkedIn ou Twitter. Les conditions générales décrites dans ce document s'appliquent donc indifféremment aux deux types de sites, ainsi qu'aux prestations complémentaires de gestion de réseaux sociaux et référencement naturel.

1.3 - Le « C.M.S. » : un système de gestion de contenu ou SGC (*Content Management System* ou CMS) est une famille de logiciels destinés à la conception et à la mise à jour dynamique de sites Web ou d'applications multimédia. Ils partagent les fonctionnalités suivantes :

- ils permettent à plusieurs individus de travailler sur un même document ;
- ils fournissent une chaîne de publication (*workflow*) offrant par exemple la possibilité de mettre en ligne le contenu des documents ;
- ils permettent de séparer les opérations de gestion de la forme et du contenu ;

- ils permettent de structurer le contenu (utilisation de FAQ, de documents, de blogs, de forums de discussion, etc.) ;
- ils permettent de hiérarchiser les utilisateurs et de leur attribuer des rôles et des permissions (utilisateur anonyme, administrateur, contributeur, etc.) ;
- certains SGC incluent la gestion de versions.

Lorsque le SGC gère du contenu dynamique, on parle de système de gestion de contenu dynamique ou SGCD (*Dynamic Content Management System* ou DCMS).

Les SGC ne doivent pas être confondus avec les systèmes de gestion électronique des documents (GED) qui permettent de réaliser la gestion de contenu dans l'entreprise.

Plus d'informations sur les C.M.S. : http://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_gestion_de_contenu . Les C.M.S. utilisés par l'Agence 15 sont : Wordpress (à partir de la version 3.4), Magento Community Edition (à partir de la version 1.8), Joomla (à partir de la version 2.5).

Article 2 - Objet

2.1 - L'Agence 15 est une société ayant pour activité le conseil et la mise en oeuvre de projets dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le présent document a pour objet de définir les droits et devoirs de l'Agence 15 et du Client dans la réalisation des services liés aux métiers de l'Agence 15 : étude, conseil, organisation, conception, réalisation, développement, référencement, animation, administration, évolution, référencement et community management.

2.2 - Les offres de création ou refonte d'un site internet peuvent être considérées comme en deux (2) parties qui peuvent se superposer dans le temps ou pas : la phase durant laquelle le site est dit en développement c'est à dire avant la mise en production sera appelée dans ce document « phase de développement ». Cette phase s'arrête au moment où le site est en production c'est à dire accessible depuis n'importe quel terminal connecté au réseau Internet. Les conditions de règlement de cette phase sont exprimé dans l'article 7.1. La phase maintenance commence au moment où le site est en production ou avant et se termine comme stipulé sur le devis et/ou la facture ou selon accord particulier. Cette phase sera appelée dans ce document « maintenance ». Les conditions de la maintenance sont stipulé dans l'article 10.

2.3 - Les sites développés par l'Agence se basent sur un logiciel appelé C.M.S. ou S.G.C. (voir paragraphe 1.3) et des templates ou thèmes graphiques existants. La liste de ces template est disponible sur simple demande par mail à l'adresse

contact@agence-15.com. Si la demande de rendu graphique ou thème ou « template » ou « webdesign » soumise par le client modifie à plus de 40% les templates ou thèmes graphiques utilisés par l'Agence, l'Agence 15 pourra considérer que elle aura a créer un nouveau template ou thème graphique ce qui pourra entrainer des délais et/ ou frais supplémentaires. Les créations graphique ou thème ou « template » ou « webdesign » devront être fournis à l'Agence avant la signature du devis pour validation comme indiqué dans l'article 12.2.

Article 3 - Conditions de vente

3.1 - Tout achat de prestations commercialisées par L'Agence 15 entraîne l'adhésion entière et sans réserve des conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de notre part, prévaloir contre nos conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par le client sera donc inopposable à défaut d'acceptation expresse et écrite de notre part. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

3.1.1 - Sites vitrine

Le transfert de propriété du site de l'Agence 15 vers le client se fait par défaut au terme de la maintenance, ou suite à un accord contractuel.

3.1.2 - site e-commerce

Le transfert de propriété du site de l'Agence 15 vers le client se fait par défaut au terme de la maintenance, ou suite à un accord contractuel.

3.1.3 - référencement

Seules les techniques pour obtenir un bon référencement sont propriétés de l'Agence 15 et peuvent rester confidentielles, les modifications et améliorations effectuées sont liés au propriétaire du site.

3.1.4 - Gestion des réseaux sociaux

Seules les techniques pour obtenir améliorer la qualité de présence sur les réseaux sociaux sont propriétés de l'Agence 15 et peuvent rester confidentielles, les modifications et améliorations effectuées sont liés au propriétaire du compte.

3.1.5 - autres prestations

Pour tous les cas non cités précédemment, le transfert de propriété des productions de l'Agence 15 se fait au cas par cas, en accord avec le client et de manière écrite.

Article 4 – Sécurité et protection des données

4.1 - Sécurité

4.1.1 - L'Agence 15 s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'il apporte.

4.1.2 - L'Agence 15 ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.

4.1.3 - Dans le cadre de la création de sites Internet gérés par le client, L'Agence 15, mettra en place une protection des accès client.

Article 5 - Responsabilité liée à la prestation

5.1 - La responsabilité de L'Agence 15 est limitée au site internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.

5.2 - L'Agence 15 ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.

5.3 - L'Agence 15 ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet.

5.4 - L'Agence 15 ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou l'Agence 15, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.

5.5 - Pour toute commande de création, refonte ou prestations web complémentaires, L'Agence 15 se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation.

5.6 - L'Agence 15, sauf accord spécifique, se réserve le droit d'insérer une mention sur le site du client stipulant qu'elle en est l'auteur ainsi qu'un lien depuis le site de l'Agence 15 pointant vers le site client.

5.7 - L'Agence 15 n'est en rien responsable des modules ou extensions ou plugins non développée par ses soins et installés sur un site à la demande du client, même si l'installation est réalisée par un membre de l'Agence 15. Le client ne pourra pas tenir rigueur à l'Agence 15 d'un dysfonctionnement du module ou extension ou plugin en vers lui même et/ou des dégâts ou « bugs » ou fonctionnements anormaux occasionnés au logiciel C.M.S..

5.8 - L'Agence 15 ne peut être tenue responsable d'une anomalie de fonctionnement du C.M.S. ou S.G.C. utilisé ou un de ses modules ou extension ou plugin, soit causée directement ou indirectement par une demande émanante du client, soit par l'application d'une mise à jour facultative ou obligatoire.

5.8.1 - Dans la mesure où les sites sont développés avec un C.M.S. ou S.G.C. dit « Open source », l'Agence 15 se dégage de toutes responsabilités sur des dysfonctionnements ou « bugs ». Cependant, l'Agence pourra s'appuyer sur le réseau communautaire autour des C.M.S. ou S.G.C. pour résoudre ces dysfonctionnements.

5.9 - Dans le cas d'un site vitrine ou e-commerce avec une création graphique ou thème ou « template » ou « webdesign » imposé par le client et qui entrainerait la création d'un nouveau « template » ou thème graphique tel qu'indiqué dans l'article 2.3, et dans la mesure où un développement spécifique quel qu'il soit peut affecter le comportement et les fonctions natives du C.M.S. ou S.G.C., l'Agence 15 ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitations.

Article 6 - Obligations du client

6.1 - Dans le cas où le client fournit à L'Agence 15 les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications de L'Agence 15. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandé ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.

6.2 - Dans le cas où L'Agence 15 assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, l'article 6.3 s'applique également.

6.3 - L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, L'Agence 15 ne saurait être en aucun cas rendue responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, nous présumons que le client

est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.

6.4 - L'Agence 15 ne saurait être tenue pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

6.5 - Le client sait que L'Agence 15 reste seul propriétaire des droits de reproduction de ses créations internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.

6.6 - Dans le cadre de la vente de composants, de modules ou d'extensions, le client est informé qu'il n'est en aucun cas autorisé à revendre, distribuer ou céder, sous aucune forme que ce soit, les fichiers ou le code source acquis auprès de l'Agence 15.

Article 7 - Prix des services, facturation, règlement

7.1 - Les prix des prestations - création ou refonte de site Internet (hors maintenance), référencement, gestion des réseaux sociaux, et autres prestations - proposés sont ceux mentionnés dans le devis ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros selon la modalité suivante : 30% à la commande et 70% à la livraison, sauf autre accord précisé sur le devis. Les tarifs sont garantis sans variation à la signature de la commande, sauf cas de force majeure, comme précisé dans le cadre de l'article 18.

7.2 - La signature du devis par le client vaut reconnaissance du versement de l'acompte, sauf accord précisé sur le devis ou document annexe validé par l'Agence 15.

7.3 - Le prix est inhérent à l'offre commerciale établie par l'Agence 15. Un barème ne peut s'appliquer dans les conditions générales de ventes.

7.4 - L'Agence 15 n'octroi pas d'escompte pour tout paiement anticipé sauf mention spécifique sur le devis.

Article 8 - Propriété

8.1 - Les C.M.S. ou S.G.C. utilisés par l'Agence 15 sont dit « Open source », ils n'appartiennent ni à l'Agence, ni au client mais sont dit de droits communs.

8.2 - Les développements spécifiques et personnalisation effectués sont la propriété de l'Agence 15. Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné ou d'un accord contractuel.

8.3 - En cas de non-paiement des prestations, l'Agence se réserve le droit d'interdire l'exploitation du site. En cas de non respect de cette interdiction, l'Agence pourra demander des dédommagements au titre de la violation de propriété.

Article 9 - Hébergement et gestion du site

9.1 - Prestations

Les prestations d'hébergement client proposés sont fournis par un prestataire partenaire tiers.

C'est au client de réserver son nom de domaine et l'hébergement du site directement auprès d'une société agréée pour le faire, ainsi que les éventuels renouvellements. La facturation se fait au client final, L'agence 15 n'intervient qu'en tant que conseil et validation technique. Il est nécessaire que le client indique les coordonnées de l'Agence 15 auprès de la société gérant le nom de domaine et l'hébergement, et le déclare en tant que référent technique, lui donnant tous les accès nécessaires au bon déroulement de la prestation de l'Agence 15.

9.2 - Responsabilité

9.2.1 - Dans le cas de la défaillance de la société gérant le nom de domaine et/ou l'hébergement, L'Agence 15 se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne sauraient être directement imputables à l'Agence 15.

9.2.2 - En aucun cas, L'Agence 15 ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de produits défectueux que le client a vendus par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes,

notamment à la suite du non règlement des sommes dues à la conservation des nom de domaines.

9.2.3 - L'Agence 15 ne peut être redevable d'aucune taxation ou autres frais en relation avec les achats faits à partir du site client. Le client accepte de prendre la pleine responsabilité des taxes et frais de toutes natures associés aux produits vendus.

9.2.4 - Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, L'Agence 15 ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; les opérations de maintenance de la société faisant l'hébergement rendant le site partiellement ou totalement indisponible ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

9.2.5 - Prix des services, facturation, règlement

Les prix des loyers et prestations associées sont ceux mentionnés dans le devis ; ils s'entendent hors taxes, sont payables en euros, d'avance et à réception de la facture. Les prix des loyers payés d'avance sont garantis pour la période concernée. L'Agence 15 se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un préavis d'un (1) mois. En cas de refus de cette modification, le client devra appliquer la procédure de rupture de contrat visé à l'article 9.3 et accepte les pénalités dues à la résiliation de la maintenance. A défaut, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la facturation qui suivra l'expiration du délai précité.

9.3 - Durée, renouvellement et dénonciation du contrat, suspension

9.3.1 - Le contrat est conclu pour une durée précisée sur le devis qui commence à courir à compter de la date de sa validation par le client. Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa précédente conclusion, selon les tarifs et conditions de L'Agence 15 à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions de l'article 9.3.3.

9.3.2 - Le client sera prévenu par courriel, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction

9.3.3 - Toute dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : L'Agence 15 – 14 Square des Rochelets, 44100 Nantes au plus tard un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

9.3.4 - En tenant compte de l'article 9.3.2, L'Agence 15 peut cesser sa prestation à tout moment par ce contrat sans pénalité, si le client ne suit pas les termes de ce contrat, ceci comprenant l'impayé, L'Agence 15 se réserve le droit de faire payer des frais de rétablissement. Les comptes dont les factures sont impayées au delà de 7 jours pourront voir leur service interrompu, et tous les fichiers et email du compte pourront être rendus inutilisables. Cette interruption de service ne relève pas le client de l'obligation de paiement des factures en cours, seul une demande écrite d'arrêt du compte sera prise en compte.

Article 10 - Maintenance site

10.1 - Prestations

Dans le cadre d'une création ou d'une refonte de site internet faisant l'objet d'un contrat dit « contrat de maintenance », le client pourra demander à l'Agence 15 d'intervenir de sa part pour toutes modifications mineures du site.

10.1.1 - Ci-dessous, une liste des prestations pouvant être demandés dans le cadre de la maintenance (sur une période d'un mois) : Création jusqu'à 5 sur pages ou articles (sites vitrine) ; Modification ou suppression jusqu'à 5 sur pages ou articles (site vitrine) ; Ajout, modification ou suppression jusqu'à 5 sur visuels ; Ajout, modification ou suppression jusqu'à 5 sur articles (sites e-commerce).

10.1.1.1 - Lors de la mise en place du site, un travaille sur la structure du site et de la sémantique des menus et pages sont effectuées pour optimiser le référencement dit naturel. Ce travail ne peut être soumis à aucun type de pénalité lié aux résultats.

10.1.2 - N'est en aucun cas pris en compte dans le cadre de la maintenance : Création, développement, recherche ou installation de module ou extension non explicitement prévu durant l'installation du site ; Le développement et/ou la mise en place de plus d'un thème ou « template » graphique sur le site par an ; La modification de tarifs ou la définition d'une politique tarifaire pour les sites e-commerce

10.1.3 - Note sur le référencement : l'analyse et la mise en place d'une stratégie de référencement suivie ne fait pas partie de la maintenance car il s'agit d'une offre à part entière de l'Agence 15.

10.2 - Durée

Le contrat est par défaut d'une durée de 36 mois, sauf mention spécifique formulée par écrit dans le devis.

10.3 - Délais

L'Agence s'engage à mettre tous les moyens humains et techniques pour une mise en ligne des informations souhaitée par le client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés et hors périodes de vacances scolaires à partir de la réception jugée complète des informations par le client. L'Agence ne pourra être poursuivie ou faire l'objet d'indemnités par le client comme explicité dans l'article 12 en cas de dépassement de ce délai.

10.4 - Limites

Tous les contenus tels que les textes, images, visuels et autres informations sont à fournir intégralement par le client. L'Agence n'intervient que dans le cadre d'un accompagnement technique pour une mise en ligne « dans les règles de l'art ». En aucun cas l'Agence 15 ne peut être tenue responsable des contenus tel que énoncé dans l'article 6.3.

10.5 - Prix du service, paiement

Le tarif du service est celui inscrit et validé sur le devis client. Il est indiqué en hors taxes (H.T.) et est prélevé toutes taxes comprises (T.T.C.). Les paiements se font par prélèvements SEPA le 5 du mois ou plus proche.

10.6 - Résiliation et pénalité

Le client a la possibilité de résilier la maintenance avant la fin de la durée pour laquelle il s'était engagé. Pour ce faire, il devra prévenir l'Agence 15 par envoi d'un courrier recommandé un (1) mois avant la date souhaitée et le client devra s'acquitter de la moitié du restant de la somme totale qu'il lui reste à payer en cumulant les mensualités jusqu'à la date de fin de la maintenance tel qu'exprimé dans la formule :

$$P = (M * (D - N)) / 2$$

P : pénalité à régler par le client

M : mensualité fixée sur le devis

D : Nombre de paiements total tel qu'exprimé dans le devis

N : Nombre de paiements depuis le début de la maintenance

L'Agence 15 se réserve également le droit de mettre fin prématurément à une maintenance, le client doit alors s'acquitter de la pénalité exprimée ci-dessus à savoir payer la moitié de la somme restant due pour le travail fourni.

Article 11 - Commande

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes ou/et prestations de services. En signant le document dénommé bon de commande, devis, offre commerciale ou proposition commerciale, le client accepte sans réserves nos conditions de vente. Les commandes de nos clients sont fermes après délai de rétractation légale à compter de la réception du bon de commande.

Article 12 - Délais

12.1 - Les délais de livraison indiqués par tous les supports et documents y faisant référence sont uniquement à titre indicatifs. Dans la mesure où tous les documents et fichiers nécessaires ont été livrés par le client en temps et en heure et validés par l'agence, ainsi qu'aucun défaut de fonctionnement ou bug du site n'ai été engendré par les spécificités demandées par le client (tels que l'installation de modules ou extensions spécifiques ou un agencement particulier des pages par exemple), il ne pourra pas être tenu rigueur à l'Agence 15 tous retards ne dépassant pas 60 jours.

12.2 - Tous les devis et délais annoncés sont sous réserve des créations graphiques qui doivent être validés avant le début de la mise en oeuvre du site. Une création graphique spécifique non fournie par l'Agence 15 et non validé entraînera un surcoût facturable et/ou un délai supplémentaire.

Article 13 - Retard de paiement

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera l'application d'une pénalité de retard, prévue par la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, art. 3-1 al. 3, égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal sur les sommes dûes, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement

correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes clauses, non réparé dans un délai de huit jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant les manquements, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre.

En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.

Article 14 - Taxes

L'Agence 15 se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 15 - Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, L'Agence 15 de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, etc.).

Article 16 - Confidentialité

L'Agence 15 est tenue au respect de la confidentialité sur l'ensemble des opérations qu'elle réalise pour le compte du client. L'Agence 15 s'interdit tout usage personnel des données de base, des fichiers et des résultats des traitements, sans l'autorisation expresse du client. D'une manière générale, les documents ou informations confiés par le client ainsi que les états et les documents provenant de leur traitement par L'Agence 15 sont traités sous la plus stricte confidentialité.

Article 17 - Informatique et Liberté

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de L'Agence 15, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978,

pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande ou de la convention pour la formation.

Le client fait son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet sauf offre de prestation entrant dans ce cadre.

Article 18 - Force Majeure

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeurs telles que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Article 19 - Loi applicable et Attribution de juridiction

De convention expresse, les commandes de prestations sont régies par le droit français. En cas de litige, tant avec nos fournisseurs qu'avec nos clients, attribution de compétence exclusive est faite au Tribunal de Commerce de Nantes (44) en France.

Article 20 - Dispositions diverses

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet.